

Bureau de direction

Mardi 19 septembre 2017

Relevé de décisions

Présents :

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – G. Riou-Azou – T. Jeanmougin – V. Le Meur – J. Trohel – G. Casale
R. Andro – M. Cillard – C. Kerbrat-Ruellan – V. Ricouard

Excusées : P. Huret-Cloastre – A. Leprince

1. Informations générales – Bilan de rentrée

- Évolution de la composition du bureau : départ en retraite de Serge Richard. Valérie d'Assignies lui succède pour le suivi du numérique à l'ESPE. Arrivée de Vincent Ricouard, IEN, dans l'équipe de direction. Il a en charge en particulier la mise en place de la nouvelle formation des psychologues de l'Éducation nationale et interviendra dans les enseignements de tronc commun.
- Le calendrier des bureaux de direction est le suivant, calé sur celui des conseils de l'école :
 - 19 septembre 2017
 - 14 novembre 2017
 - 30 janvier 2018
 - 10 avril 2018
 - 5 juin 2018
- Les effectifs ne sont pas encore totalement stabilisés, mais on peut noter :
 - un nombre de stagiaires du même ordre que celui de l'an dernier : près de 800 stagiaires à mi-temps dont environ 340 dans le 1^{er} degré et 460 dans le second degré, auxquels s'ajoutent 105 enseignants stagiaires à temps pleins et 34 psychologues stagiaires.
 - En M1 :
 - Une nette augmentation des effectifs du 1^{er} degré : 845 contre 765 l'an dernier
 - Une baisse semble-t-il pour le 2nd degré : 994 à ce jour contre 1132 l'an dernier
 - A contrario, les effectifs sont très importants en EPS, en M1 comme en M2 avec une forte augmentation des étudiants non lauréats en M2.
 - Le parcours breton n'a pas ouvert en M1 cette année, faute d'un effectif suffisant.
 - Le parcours « musicien intervenant » de la 4^e mention a trouvé son public dès la première année, avec 20 inscrits, ce qui correspond à sa capacité d'accueil.
 - Sur Rennes, l'accroissement des effectifs en M2 pose des problèmes d'accueil à l'ESPE.
- Au titre de la formation continue, les deux principaux dispositifs pilotés par l'ESPE correspondent à des effectifs importants :
 - Mémoire CAFFA-CAFIPEMF : environ 80 stagiaires (clôture des inscriptions le 16/10)
 - Certification CAPPEI : 78 stagiaires
- Jury académique de titularisation des stagiaires :
 - 1^{er} degré : 5 démissions, 2 licenciements, 3 renouvellements
 - 2nd degré : 5 démissions, 5 licenciements, 15 renouvellements
 - Remarque : des stagiaires à temps plein ont été passés à mi-temps en situation de renouvellement. De fait, ils n'ont pas le même profil que les autres stagiaires en renouvellement, n'ayant pas suivi les enseignements du M2 MEEF. Une réflexion est à mener pour favoriser une meilleure continuité entre les deux années pour ces stagiaires.
- Cette année, la visite des stagiaires du second degré par les corps d'inspection n'aura plus de caractère systématique. La bonne communication entre l'ESPE et les tuteurs de terrain sera essentielle.
- Le recteur a écrit récemment aux tuteurs terrain du second degré pour les remercier et leur apporter des informations sur leur rôle et leur formation, en particulier le 4 octobre à l'ESPE.

2. Processus électoral pour la constitution du nouveau conseil de l'école

- Par arrêté ministériel daté du 31 juillet 2017, l'ESPE est accréditée au sein de l'UBO. La commission des statuts s'est réunie et proposera aux présidents une version actualisée qui sera présentée au futur conseil de l'école pour adoption.
- Concernant les élections pour constituer le nouveau conseil de l'école, une première information sur le calendrier a été diffusée largement le 13 septembre :
 - mardi 17 octobre : affichage des listes électorales ;

- lundi 30 octobre : date limite de dépôt des candidatures ;
 - jeudi 9 novembre : élections ;
 - vendredi 17 novembre : réunion du conseil incomplet (désignation de trois personnalités extérieures par le conseil)
 - vendredi 24 novembre : 1^{er} conseil complet (élection du président, vote des statuts, désignation des membres du COSP)
 - vendredi 8 décembre : 2nd conseil (audition des candidats à la direction de l'ESPE)
 - Ces élections sont organisées sous la responsabilité du président de l'UBO. L'ESPE travaille pour cela avec des correspondants des 4 universités. Des échanges sont en cours avec tous les parcours pour constituer les listes électorales comprenant des personnels des 4 universités.
 - Une information sera faite prochainement sur le nombre de sièges à pourvoir et la constitution des collèges, avant parution plus tardive de l'arrêté officiel concernant ces élections.
- 3. Mise en stage des étudiants en M1 et M2**
- Dans le second degré, la procédure de mise en stage évolue encore cette année pour la rendre plus efficace :
 - L'application académique VETU sera utilisée comme l'an dernier pour affecter les étudiants dans les établissements et permettre aux chefs de désigner les tuteurs.
 - Une nouvelle application est développée par l'ESPE pour l'édition de conventions de stage pré-remplies.
 - Le circuit des signatures, qui doit être optimisé, reste un sujet de préoccupation.
 - Les corps d'inspection seront sollicités pour faciliter la recherche de lieux d'accueil dans les disciplines dont l'effectif est particulièrement important.
 - Le stage de M2 des étudiants non lauréats débute le 16 octobre.
- 4. Procédures de dispense et d'équivalence**
- Des documents actualisés ont été communiqués aux universités pour les décisions de dispense et d'équivalence par les commissions pédagogiques.
 - Selon les universités, cette gestion de scolarité est assumée par la scolarité centrale, celle du site ESPE, celles des UFR ou des départements.
- 5. Composition des commissions et des jurys de diplôme – Commissions pédagogiques**
- Un envoi des compositions des commissions préparatoires et des jurys de diplôme de l'an dernier sera fait pour actualisation.
 - Il serait intéressant que les commissions préparatoires par parcours coïncident avec les commissions pédagogiques. Cela nécessiterait une harmonisation entre universités et parcours, car les pratiques sont variées, avec des commissions allant de 4 à 10 membres. L'intérêt serait d'avoir des groupes d'interlocuteurs identifiés, responsables au nom de chacun des parcours et reconnus comme tel. Le directeur échangera avec les VP formation des quatre universités à ce sujet.
- 6. Formation continue**
- Les stagiaires ayant déjà un master MEEF ont un droit de tirage de modules de formation continue (décision de la commission académique qui s'est tenue le 13 juillet). Leur choix est à effectuer avec l'appui des tuteurs en fonction de leurs besoins.
 - Dans le premier degré, les modules m@gistère ouverts dans les départements seront connus en octobre.
 - Dans le second degré, il convient de faire ces choix très rapidement pour être dans le même calendrier d'inscription que les enseignants de l'académie. Un message va être envoyé aux étudiants pour qu'ils se rapprochent de leurs tuteurs et fassent remonter au plus vite leurs vœux.
 - Agrégation interne : le recteur a communiqué en juillet vers les universités pour annoncer que l'académie avait réservé des moyens pour des préparations à l'agrégation interne (Lettres, EPS, SII, Histoire-géographie, Arts plastiques) et voulait voir les collaborations faisables pour que des enseignants puissent suivre certains enseignements.